



Protocole sanitaire

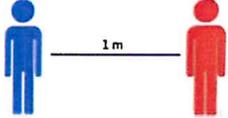
Rentrée

Novembre 2020

Cette réorganisation **respecte rigoureusement le protocole sanitaire** édité par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et s'appuie sur les fondamentaux suivants :

- **Appliquer les gestes barrière ;**
- **Limiter le brassage des élèves ;**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **Former, informer et communiquer.**

Règles de distanciation physique et limitation du brassage des élèves :

- Dans les salles et les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.
- 
- La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classe ou niveaux).
 - Afin de limiter le brassage des élèves, le déplacement dans les couloirs et dans les escaliers se fera en respectant un sens de circulation à droite.
 - Aux interclasses, chaque professeur surveille le flux des élèves dans les couloirs.
 - Les portes pouvant l'être seront maintenues ouvertes.

Récréations :

- La cour de récréation est divisée en 4 zones, une par niveau.
- En temps de pluie, les élèves de 6^{ème} se rangent sous le préau (6^{ème}), le grand préau sera divisé en 3 zones pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.
- Le déplacement des élèves est décalé de 2 mn par niveau (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}). Le respect des horaires est primordial au bon fonctionnement. Les professeurs surveillent le flux des élèves dans les couloirs.
- Les professeurs doivent venir chercher les élèves rangés dans leur zone définie.

Port du masque :

- Le port du masque est **obligatoire** (fourni par les familles).
- Les élèves et l'ensemble du personnel doivent porter le masque dans les espaces clos et à l'extérieur.
- Le masque est obligatoire dans les transports scolaires ainsi qu'aux abords de l'établissement



Gestes barrières :

- Le lavage de mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.
- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
 - A l'arrivée dans l'établissement,
 - Avant et après chaque repas le repas,
 - Avant et après les récréations
 - Après être allé aux toilettes,
 - Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Un flacon de solution hydro alcoolique sera présent dans chaque salle de classe.
- Les élèves seront formés aux gestes barrière et au respect du protocole sanitaire le jour de la rentrée.

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Santé
publique
France

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0800 130 000

Restauration :

- Le service restauration est ouvert.
- Les travaux dans notre restauration scolaire ne sont pas terminés. Ils engendreront des contraintes et adaptations régulières.
- Il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.
- Les tables de réfectoire sont nettoyées après chaque service.

Nettoyage et désinfection des locaux :

- Une aération des salles et locaux plusieurs fois par jour (toutes les 2 heures, 10 à 15 mn)
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est également réalisé plusieurs fois par jour.
- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise lorsqu'une désinfection est assurée.

Informations parents :

- Les parents ont un rôle essentiel dans l'information et le respect des gestes barrière.
- Les parents doivent s'assurer de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus).
- Les masques sont fournis par les familles. Les masques tissus doivent être lavés dans le respect des préconisations sanitaires nationales tous les soirs au retour de l'enfant à domicile ; celui-ci disposera d'un sac qu'il pourra fermer pour y disposer le masque du matin (2 masques sont nécessaires pour une journée de cours).
- Les élèves peuvent utiliser des solutions de gel hydro alcoolique personnel.
- L'accès des parents aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire dans le respect du protocole sanitaire.
- Aux abords de l'établissement, le port du masque est obligatoire. Nous encourageons les parents à se munir de leur stylo personnel pour signer les registres.
- En cas d'apparition de symptômes évocateurs durant une journée de cours, un protocole spécifique est prévu au sein du collège ; les parents s'engagent alors à venir chercher leur enfant au plus vite.
- De manière générale, il est nécessaire que les familles consultent régulièrement l'ENT "Mon Bureau Numérique" afin d'être informées des évolutions.
- Les familles désireuses d'une attestation de déplacement permanente entre leur domicile et le collège doivent adresser le document par le biais de leur enfant au secrétariat afin qu'il soit tamponné.